

LES VAGABONDS DU ROAD TRIP

CHARTRE & CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE VDRT – Location de bus habitacles aménagés

Propriétaire / Exploitant : Malikassociation

Activité : Les Vagabonds du Road Trip (VDRT)

Adresse : Site DAKARA – 40 rue de la Paix – Champigny-en-Rochereau

WhatsApp : 07 82 63 17 87

E-mail : mymalikassociation@outlook.com

Site : www.malikassociation.fr

PAGE 1 / 2 – CHARTRE DES VAGABONDS DU ROAD TRIP

« Prenez la route avec votre petite tribu »

Article 1 – Objet

La présente charte définit les règles de conduite, de respect, de sécurité et d'utilisation applicables à toute personne louant un bus habitacle aménagé auprès de VDRT. Les véhicules sont destinés à un usage privé et de loisirs, dans le respect de la réglementation et du contrat de location.

Article 2 – Conditions d'accès

- Être titulaire d'un permis PL ou d'une catégorie permettant légalement de conduire le véhicule loué.
- Présenter un permis en cours de validité et adapté au PTAC du véhicule.
- Fournir les justificatifs d'identité, de permis et d'assurance demandés.
- Être la personne désignée au contrat et respecter les conditions d'assurance.

Aucune remise des clés ne pourra être effectuée sans validation des documents exigés par VDRT.

Article 3 – Capacité et utilisation

Le bus habitacle est aménagé pour accueillir **4 personnes maximum**, selon les places assises homologuées et les conditions particulières du véhicule.

- Respecter le nombre de passagers, le PTAC et les dimensions réglementaires.
- Utiliser les places équipées de ceintures pendant les déplacements.
- Ne jamais transporter de personnes dans les espaces de vie non prévus à cet effet.
- Ne pas sous-louer ni prêter le véhicule à une personne non autorisée.
- Ne pas utiliser le véhicule pour du transport rémunéré sans accord écrit et cadre légal adapté.

Article 4 – Respect du matériel

- Aucune modification ou installation permanente sans accord écrit.
- Aucune intervention mécanique ou électrique non autorisée.
- Aucun transport de substances dangereuses ou de matériel interdit.
- Les dégradations, négligences graves et utilisations non conformes pourront être facturées.
- Les animaux sont autorisés uniquement si le contrat ou un accord écrit le prévoit.

Article 5 – Suivi technique et signalement

Les locations sont organisées afin de permettre un suivi technique hebdomadaire du véhicule, effectué chaque vendredi en garage PL, selon le planning établi par VDRT. Le locataire doit signaler immédiatement toute anomalie mécanique, électrique, de sécurité ou d'aménagement et ne pas poursuivre un trajet si l'état du véhicule présente un danger.

Toute anomalie non signalée, imputable au locataire et ne relevant pas de l'usure normale, pourra entraîner une facturation justifiée conformément aux CGV et à l'état contradictoire.

Article 6 – Engagement

Nous sommes des professionnels de la route. Soyons respectueux envers notre outil de loisirs. Le locataire s'engage à adopter un comportement responsable, prudent et respectueux du véhicule, des autres usagers et de l'environnement.

La signature de cette charte est obligatoire avant toute remise des clés.

LES VAGABONDS DU ROAD TRIP

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – PAGE 2 / 2

Propriétaire / Exploitant : Malikassociation
Activité : Les Vagabonds du Road Trip (VDRT)
Adresse : Site DAKARA – 40 rue de la Paix – Champigny-en-Rochereau
WhatsApp : 07 82 63 17 87
E-mail : mymalikassociation@outlook.com
Site : www.malikassociation.fr

Article 1 – Objet

Les présentes CGV régissent la location sans chauffeur de bus habitacles aménagés pour 4 personnes, commercialisée sous l'appellation Les Vagabonds du Road Trip (VDRT). Elles complètent le contrat de location et ses conditions particulières.

Article 2 – Réservation et formation du contrat

La réservation devient ferme après validation par VDRT, transmission et vérification des documents, paiement des sommes prévues et signature des présentes CGV, de la charte et du contrat. VDRT peut refuser une réservation si les conditions légales, administratives, d'assurance ou de sécurité ne sont pas remplies.

Article 3 – Prix, durée et paiement

Tarif de location HT : 880 €
TVA applicable (20 %) : 176 €
Montant total TTC : 1 056 €
Durée de location : 7 jours
Forfait kilométrique inclus : 2 000 km
Kilomètres supplémentaires : 50 € HT par tranche de 100 km supplémentaire

Le prix total de **1 056 € TTC** correspond à une période de location de 7 jours, sur la base d'un tarif de **880 € HT** et d'une TVA de **176 €** au taux de 20 %. Tout kilométrage dépassant le forfait inclus de 2 000 km sera facturé à raison de 50 € HT par tranche de 100 km supplémentaire, selon le relevé kilométrique effectué au retour.

Acompte et paiement du solde : l'acompte et le règlement intégral doivent être reçus au minimum **15 jours avant la date de mise à disposition du véhicule**, sauf accord écrit contraire de VDRT. À défaut de paiement dans ce délai, VDRT pourra suspendre ou annuler la réservation selon les conditions contractuelles applicables.

Article 4 – Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie de **1 500 €** est exigé avant la remise des clés, sauf conditions particulières écrites. Il garantit les obligations financières du locataire, notamment les dommages imputables, le nettoyage exceptionnel, les manquements contractuels et les sommes restant dues.

À la restitution, un état contradictoire est réalisé. En cas de dommage ou de frais justifiés, VDRT pourra retenir les sommes correspondantes dans la limite du montant dû. Si les réparations ou sommes dues dépassent 1 500 €, une facturation complémentaire pourra être adressée au titulaire du contrat, justificatifs à l'appui.

Article 5 – État du véhicule et restitution

- Réaliser un état des lieux contradictoire au départ et au retour.
- Signaler toute anomalie visible avant la prise en charge.
- Restituer le véhicule à la date, à l'heure et au lieu prévus.
- Restituer le véhicule propre, avec ses équipements, accessoires et documents.
- Respecter le niveau de carburant et les autres conditions du contrat.

Article 6 – Assurance et sinistres

Le véhicule doit être couvert par une assurance responsabilité civile automobile conforme aux obligations légales. Le locataire doit respecter les garanties, franchises, exclusions et conditions de conduite prévues. En cas d'accident, de panne ou de sinistre, il doit assurer la sécurité, prévenir les secours si nécessaire, contacter VDRT rapidement, remplir un constat si nécessaire et ne pas faire réparer sans autorisation, sauf urgence de sécurité.

Article 7 – Annulation et résiliation

Les conditions d'annulation, de remboursement et de résiliation anticipée sont celles prévues dans le devis et le contrat de location. En cas de manquement grave, défaut de paiement, conduite non autorisée ou utilisation dangereuse, VDRT pourra mettre fin à la location dans les conditions légales et contractuelles applicables.

Article 8 – Acceptation

La signature des présentes CGV et de la charte vaut acceptation des règles de location, sous réserve des droits légaux du consommateur et des dispositions impératives applicables.

SIGNATURES OBLIGATOIRES

Fait à : _____ Le : ____ / ____ / ____

Le locataire

Nom et prénom : _____

N° du permis : _____

Téléphone / WhatsApp : _____

Mention manuscrite : « **Lu et approuvé, bon pour acceptation de la charte et des CGV.** »

Signature : _____

Le loueur – VDRT

Nom et qualité : _____

Pour Malikassociation – Les Vagabonds du Road Trip

Date : ____ / ____ / ____

Signature et cachet : _____

Document à signer obligatoirement par les deux parties avant la remise des clés.

Projet contractuel à faire vérifier avant utilisation commerciale, notamment pour l'identité juridique du loueur, l'assurance, les conditions d'annulation et les modalités de restitution.